



M. Wladimir Schneider est le gérant et l'unique actionnaire de W.S. SA, sise à Zurich. La société exerce son activité dans le commerce mondial et la production de pièces de machines. Elle possède ses propres établissements de fabrication en Suisse et à l'étranger ainsi que diverses salles d'exposition. M. Schneider envisage d'investir dans plusieurs secteurs d'activité de sa société et souhaite également modifier la stratégie de l'entreprise. Il vous contacte donc avec les questions fiscales suivantes.

Exercice 1

Quelles sont les conditions générales pour pouvoir faire valoir un emploi sans incidence fiscale selon la LIFD?

Solution

1. Remploi dans les immobilisations
2. Double nécessité pour l'exploitation
3. Remploi sur le territoire suisse
4. Remploi dans un délai raisonnable (env. deux ans)
5. La valeur déterminante pour l'impôt sur le bénéfice de l'objet du emploi ne doit pas être inférieure à la valeur déterminante pour l'impôt sur le bénéfice de l'objet vendu.
6. La participation vendue doit représenter au moins 10% et être détenue pendant au moins 1 an (art. 64 al. 1^{bis} LIFD).

Exercice 2

Pour des raisons tenant au site d'implantation, M. Schneider souhaite transférer les salles d'exposition de la zone industrielle de la ville de Zurich (au siège de W.S. SA) vers une zone commerciale mieux fréquentée. Mais les salles d'exposition qui y sont disponibles peuvent uniquement être louées. Après le déménagement, W.S. SA vend les salles d'exposition dans la zone industrielle, dont elle n'a plus besoin, et réalise un bénéfice d'environ 1 000 000 francs. W.S. SA investit ce produit dans une maison multifamiliale (louée à des tiers) en périphérie de Zurich. Les conditions d'un emploi sans incidence fiscale sont-elles remplies?

Solution

Non. La maison multifamiliale fait partie du placement de fortune. Le produit n'a pas été réinvesti dans des immobilisations nécessaires à l'exploitation. Le gain en capital relève du bénéfice net imposable de W.S. SA.

Exercice 3

Même situation qu'à l'exercice 2, mais au lieu d'investir le produit dans une maison multifamiliale, W.S. SA utilise l'intégralité des produits de la vente pour acheter des papiers-valeurs, exclusivement suisses, cotés en Bourse. La plus-value de cession est donc intégralement réinvestie. Le emploi peut-il être invoqué ici?

Solution

Non. Les papiers-valeurs SMI font partie du placement de fortune. Le produit n'a pas été réinvesti dans des immobilisations nécessaires à l'exploitation. Le gain en capital relève du bénéfice net imposable de W.S. SA.

Exercice 4

Étant donné que le chiffre d'affaires commercial ne cesse de diminuer, M. Schneider envisage de réduire considérablement les stocks de marchandises de l'établissement de Zurich et d'investir la totalité des réserves latentes qui y sont réalisées dans une nouvelle machine de production pour l'établissement zurichois. Dans ce cas, le emploi peut-il être invoqué?

Solution

Non. Les réserves latentes ont été réalisées au niveau des actifs circulants et pas dans les actifs immobilisés et ne sont donc pas nécessaires à l'exploitation.

Exercice 5

De même, la vente d'une ancienne machine de production, ne répondant plus aux exigences actuelles, dans l'établissement de Zurich et son remplacement par une nouvelle machine de production plus performante pour l'établissement de Zurich sont envisagés. Les données de référence de cette opération commerciale sont les suivantes:

Valeur comptable et valeur déterminante pour l'impôt sur le bénéfice de la machine vendue: CHF 80 000

Prix de la vente de l'ancienne machine de production: CHF 150 000

Prix d'achat de la nouvelle machine de production: CHF 250 000

Le emploi peut-il être invoqué ici?

Solution

Oui.

Volume: CHF 70 000 (bénéfice comptable ou réserves latentes réalisées)

Valeur comptable nouvelle machine: CHF 180 000

Bénéfice imposable résultant de cette transaction: CHF 0